



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 24/05/2022

REPRESENTANTS DE
L'ADMINISTRATION :

Mme GOUBERT
M. JOUVE
Mme LAFAGE

Secrétaire : Mme CABANNE

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

MME BOURGADE (FO)
M. MOISSINAC (FO)
M. DEJOU (FO)
M.. VEYLET (CGT)
MME LASSERRE (CGT)
M. GALLOT (SOLIDAIRES)
M. GRIFFAULT (SOLIDAIRES)

1) Exécution du budget 2021 et budget prévisionnel 2022 :

L'exécution budgétaire 2021 nous a été présentée. Elle fait ressortir une consommation en crédits de paiement de 911 662 € contre 886 837 € en 2020 ce qui confirme notre constat de la baisse des moyens budgétaires année après année.

A noter surtout un surcoût des dépenses liées aux fluides et notamment au réseau chaleur bois mis en place sur la ville d'Aurillac.

La Direction nous indique que cela a permis de s'intégrer dans une politique plus verte mais sans objectif de faire des économies.

Il est à noter l'augmentation des dépenses d'affranchissement en raison notamment d'une augmentation du nombre de factures établies par les collectivités. La Direction nous indique qu'en vertu d'une note nationale l'envoi du courrier ne se fait que lorsque le nombre de plis atteint 400. Un courrier peut donc attendre une semaine avant d'être transmis.

Le budget prévisionnel 2022 est une nouvelle fois en baisse tant pour les autorisations d'engagement que pour les crédits de paiement.

Le prévisionnel s'établit à 730 767 € en autorisations d'engagement et à 829 851 € en crédits de paiement soit près de 10 % de diminution par rapport à 2021.

A noter la baisse des loyers à payer du fait notamment des restructurations et de l'abandon au 30 juin des locaux de Montsalvy (trésorerie fermée au 30/12/2017 – loyer annuel de plus de 4 300 € / an) et de Saint-Mamet.

Que d'économies aurions-nous pu faire avant !!!

Bien que des crédits spécifiques seront alloués pour certaines opérations (SAPF, NRP,...) nous ne pouvons que dénoncer la diminution constante de notre budget de fonctionnement.

2) Bilan de la formation professionnelle 2021 :

Après l'année 2020 marquée par le début de la crise sanitaire, le nombre de formations 2021 a été similaire aux années antérieures avec une majorité de formations en distanciel (56%).

A noter la mise en place d'un guide du professionnel associé et la réalisation à venir d'une étude sur la pertinence des rémunérations des formateurs.

En outre une nouvelle application va voir le jour « SEMAFOR ». L'objectif est de permettre à un agent de trouver la formation dont il a besoin. Une information au fil de l'eau sera proposée.

Sur 2021, 189 collègues ont suivi une formation contre 93 en 2020.

Il est à regretter que près de 10 % des inscrits aux formations ne se sont pas présentés.

3) Présentation de la démarche d'élaboration du plan de continuité d'activité :

La DGFIP s'est engagée dans une démarche de professionnalisation et de documentation de son plan de continuité de l'activité (PCA) pour se préparer au mieux à de nouvelles crises, quelle que soit leur nature.

L'élaboration d'un kit de documentation mutualisant l'analyse et la cotation des métiers afin de simplifier l'élaboration du PCA a été réalisé par chaque direction. Ce guide opérationnel a pour vocation de gérer une crise. Chaque responsable de service a restitué une grille de travail de son activité.

Ce PCA a été arrêté au 30/04/2022 mais ne nous a pas été présenté en tant que tel lors de ce CTL.

4) Suivi de la mise en application du plan d'actions en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes à la DGFIP :

Un bilan à mi-parcours du plan DGFIP 2020/2022 nous est présenté. Au 31/12/21 la DDFIP 15 compte 58,20 % de femmes parmi ses effectifs. La répartition entre A, B et C est quasi identique.

A ce jour, 86 % des actions du plan sont réalisées ou en cours de réalisation comme « mieux organiser vie professionnelle et vie personnelle » ou « lutter contre les stéréotypes de genre pour favoriser la mixité des métiers » (organisation de la journée internationale des droits des femmes le 08/03).

5) Changement de dénomination du CDIF en SDIF :

Sur volonté de la Direction il est décidé de changer le nom du Centre Des Impôts Fonciers d'Aurillac en Service départemental des Impôts Fonciers. L'objectif est de bien montrer qu'il n'existe pas d'antenne à Saint-Flour. Seul persiste un bureau pour un géomètre sur Saint-Flour.

A noter l'organisation le 08/06 d'une journée d'étude à Aurillac du cadastre en présence du bureau GF3A.

6) Déploiement d'un outil d'enquête de satisfaction des usagers :

Après vox-usager (toujours pas d'histoire pour notre département), un nouvel outil d'enquêtes de satisfaction nous est présenté.

Via une tablette, l'utilisateur complète un questionnaire de satisfaction anonyme. A travers 5 questions, il est amené à répondre sur la qualité du service en terme d'accueil et de qualité de services.

Une tablette a été attribuée au département. Elle sera déployée en alternance au SIP et dans ses antennes de Mauriac et de Saint-Flour.

7) Questions diverses :

➤ Cité administrative : suite à une réunion à la Préfecture ce vendredi 20 mai, les nouvelles sont peu rassurantes. Un nouvel appel d'offres va être réalisé donc peu de chance de voir les travaux commencer prochainement. La Direction ignore à ce jour où et quand sera relogé le SDIF.

Seule certitude la création du SAPF au 01/09/2023. Les travaux sur le site de la Place des Carmes devraient durer 8 mois.

➤ NRP Aurillac : La Direction nous indique qu'elle aura une vision claire sur les effectifs à l'issue du mouvement local fin juin.

Suite au mouvement national, le déficit pour notre département est de 7 C et de 3 B. La Direction nous indique que les agents ne connaîtront qu'en fin d'année leur future affectation, soit le SGC d'Aurillac soit la Trésorerie Hospitalière Départementale (THD). A ce jour elle nous indique qu'un agent travaillant sur la partie hospitalière travaillera sur la THD.

De même, M. JOUVE et Mme GOUBERT nous indiquent qu'aucun agent travaillant à Aurillac n'ira à Saint-Flour (et vice-versa) sans sa volonté.

Enfin M. JOUVE confirme l'implantation d'un adjoint à la THD, de deux adjoints au SGC et la création de 3 CDL sur l'arrondissement d'Aurillac.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



SECTION
DU
CANTAL

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt